

Les aides financières 2015

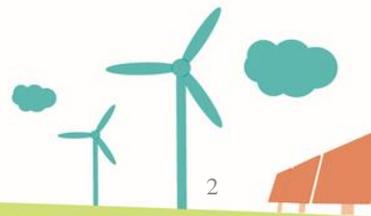


Espace **INFO → ÉNERGIE**
Nancy Grands Territoires
nancygrandsterritoires@eie-lorraine.fr
03 83 37 25 87





Dans le neuf



PTZ + :



- Primo-accédant.
- Acquisition d'une résidence principale.
- Plafonds de ressources (22 000 € pour 1 personne en zone C à 115 200 € pour 8 personnes en zone A).
- Montant du prêt calculé par un pourcentage du prix TTC de l'opération.
- Remboursable en 12 à 25 ans

Zone A	Zone B1	Zone B2	Zone C
Région parisienne, Lyon, Marseille, Nice, Lille	Plus de 250 000 habitants	Entre 50 000 et 250 000 habitants	Reste du territoire
26 %	26 %	21 %	18 %

Pour plus d'information : www.adil54.org

Dispositif « Loi PINEL » :

- Logement neuf ou en état futur d'achèvement entre le 01/09/2014 et le 31/12/2016
- Logement qui n'est pas situé en zone C
- Location en résidence principale d'un locataire pour une durée de 6 à 12 ans
- Plafonds de loyer pour la location
- Taux de réduction d'impôt calculé sur un pourcentage de l'investissement :

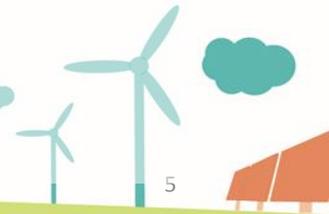
Durée de la location	Taux de réduction d'impôt
Loi Pinel 6 ans	12% (2% par an)
Loi Pinel 9 ans	18% (2% par an)
Loi Pinel 12 ans	21% (2% les 9 premières années puis 1% pendant 3 ans)

Les Certificats d'Économie d'Énergie :

- Prime proposée par les fournisseurs d'énergie dans le cadre d'une obligation de réalisation d'économie d'énergie (loi POPE de 2005).
- Seulement pour les constructions avec un label de la RT 2012 :
 - HPE,
 - THPE,
 - BEPAS, BEPOS...

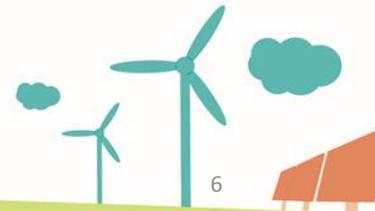
En attente d'actualisation de la fiche BAR TH 30

Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/1-le-secteur-du-batiment.html>



Les aides communales et intercommunales :

- De 1 000 € à 2 000 € pour la géothermie
- De 100 € à 150 € par m² pour les capteurs solaires
- 50 € max. pour le récupérateur d'eau de pluie
- Prime GrDF de 400 € : [nouveaux clients « gaz »](#) installant une chaudière à condensation.
(Passage obligé par pro partenaire GrDF)

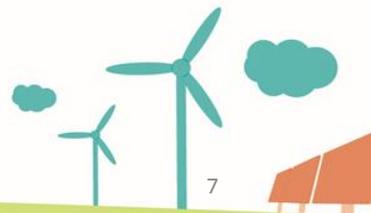


TVA réduite à 5,5 %

- Pour les achats de logements neufs ou construction à moins de 300 m d'une zone ANRU
- Pour les logements à usage d'habitation principale

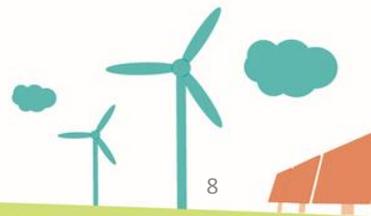
Sous conditions de ressources et de coût/m²

<http://www.adil57.org/accueil/2014/acheter-en-zone-anru/>



Les cumuls possibles :

- Toutes les aides dans le neuf sont cumulables.



Dans l'existant



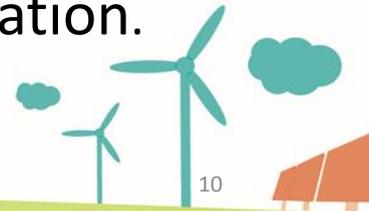
Existant

TVA à taux réduit :

Les conditions :

- Bâtiment à usage, ou futur usage, d'habitation de plus de 2 ans,
- Travaux fournis et posés par un professionnel.

Le client doit attesté du respect des conditions d'application du taux intermédiaire ou réduit de TVA via [une attestation simplifiée](#) avant la facturation.



TVA à taux réduit :

5,5% pour les :

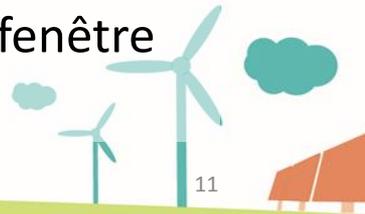
- travaux d'économie d'énergie éligibles au CITE,
- travaux indissociables figurant sur la même facture.

10 % pour les travaux :

- d'amélioration,
- de transformation,
- d'aménagement,
- ou d'entretien.



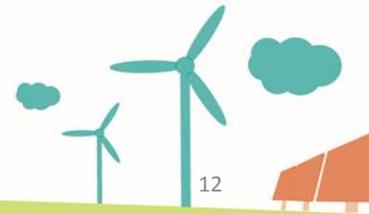
La fourniture et la pose initiales ou le remplacement des équipements concernés, **ainsi que la création d'ouvertures dans une paroi (mur ou toiture)** pour installer une fenêtre ou une porte bénéficient du taux réduit.



Crédits d'Impôt Transition Energétique :

- Isolation parois opaques, vitrées, portes et volets
- Système de chauffage (condensation, EnR)
- Système de production d'ECS (condensation, EnR)
- Système de production d'électricité à partir d'EnR
- Appareil de régulation

Soumis à un plafond de dépenses sur 5 ans : 8 000 € pour une personne seule, 16 000 € pour un couple, et 400 € supplémentaires par personnes à charge.



Crédits d'Impôt Transition Énergétique :

- Propriétaires bailleurs non éligibles
- Conditions techniques minimales à respecter
- Passage obligatoire par un pro « RGE »
- Taux unique de 30 % sur les dépenses TTC
 - Matériel : fenêtres, portes, volets, systèmes.
 - Matériel et pose : isolation mur, toit, sol.

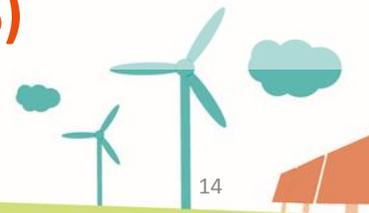
Se déclarent au moment de la déclaration d'impôts sur le revenu l'année suivant la facturation des travaux déduction faite des primes touchées.



Eco-Prêt à Taux Zéro (Etat) :

- Bouquet de travaux ou amélioration de la performance énergétique
- Sans condition de revenu (sauf en cas de cumul avec le Crédit d'Impôt)
- Passage par un pro « RGE »
- De 20 000 € à 30 000 € sur 10 ou 15 ans
- Conditions de performances (identiques au crédit d'impôt)

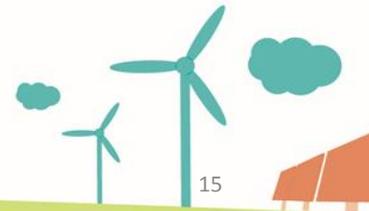
**Gains : 2 624 € si 20 000 € sur 10 ans (au lieu de 2,5%)
6 007 € si 30 000 € sur 15 ans (au lieu de 2,5%)**





PTZ + :

- Sert à financer l'achat d'une première résidence principale
- Logement situé dans l'une des 5 920 communes éligibles
- Travaux d'amélioration représentant 25 % minimum du coût total d'opération réglementaire
- Acheter un logement ancien qui nécessite ou qui a fait l'objet de travaux de rénovation lourde le rendant neuf au sens de la réglementation fiscale



Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) :

Primes proposées par certains fournisseurs d'énergie dans le cadre d'une obligation d'économie d'énergie (loi POPE).

Qui les proposent ?

Gaziers, fioulistes, électriciens, grandes surfaces alimentaires et de bricolage, collectivités, structures privées,..

SANS CONDITIONS DE RESSOURCES !

Attention aux conditions techniques (*performances et certifications*) !

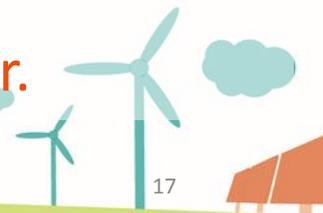


Comment choisir une offre CEE :

- Travaux éligibles
- Montant
- Choix du professionnel
- Type de paiement
- Délais de versement

Les CEE ne sont valorisables qu'une seule fois par travaux et se demandent **AVANT DE SIGNER UN DEVIS !**

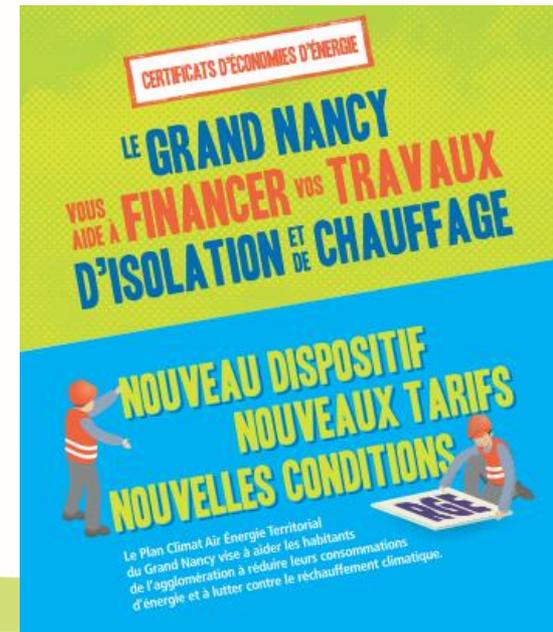
Analysez bien les différentes offres avant de vous engager.



Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) :

L'Offre du Grand Nancy :

- Maison individuelle ou appartement
- Résidence principale ou secondaire de plus de 2 ans
- Situation sur le territoire du Grand Nancy
- Personne physique ou morale de droit privé
- Travaux éligibles
- Ne pas bénéficier d'une autre « prime énergie »



Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) :

L'Offre du Grand Nancy :

1/ Signer et retourner la convention de partenariat

La date de la convention ne doit pas anti-dater celle des devis (rôle incitatif).

2/ Retirer le dossier de demande de subvention

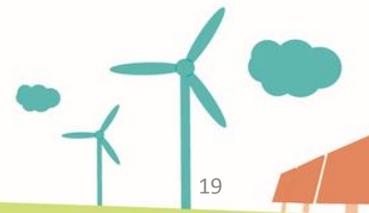
Se rapprocher des interlocuteurs du Grand Nancy.

3/ Réaliser des devis et les travaux

Le ou les devis peut ou peuvent être analysé(s) avec l'aide du conseiller INFO ENERGIE.

4/ Constituer le dossier complet de demande de subvention

A envoyer dans les 3 mois après réalisation des travaux.



Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) :

Types de travaux	Offres divers (fournisseurs et autres)		Grand Nancy	
	élec.	combustibles	élec.	combustibles
Fenêtres	12 à 15 € / f.	20 à 24 € / f.	-	-
Isolation toit	4 € / m ²	5 à 7 € / m ²	5 € / m ²	7,5 € / m ²
Isolation mur	6 à 7 € / m ²	10 à 11 € / m ²	8 € / m ²	12,5 € / m ²
Isolation plancher bas	7 à 9 € / m ²	11 à 14 € / m ²	10 € / m ²	15 € / m ²
Chaudière condensation	-	de 100 à 370 € *	-	de 130 € à 390 € *
PAC air / eau PAC eau / eau	de 110 à 430 € *	-	-	de 200 € à 550 € *
PAC air / air	de 100 à 430 € *	-	-	-
Chauffe eau thermodynamique	40 à 60 € *		-	
Appareils indépendants bois	70 à 90 € *		-	
Chaudière bois	350 à 430 € *		450 €	
Appareils de régulation	4 à 5 € / robinet thermostatique 50 à 70 € / sonde intérieure d'ambiance		-	

source : www.nr-pro.fr

* En fonction du type de logement et de sa surface

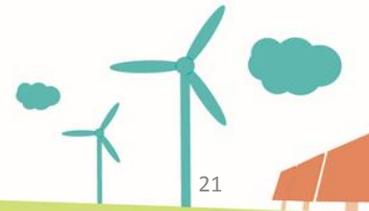
PCAET du Grand Nancy :

Partenariat entre **GRDF et le Grand Nancy** :

Pour les nouveaux clients « gaz » installant une chaudière à condensation une aide de GrDF d'un montant de 400 € peut être cumulée (Cette offre se fait dans le cadre d'une opération commerciale).

Aides sur les énergies renouvelables :

- De 1 000 à 2 000 € pour de la géothermie
- De 100 à 150 € par m² pour des capteurs solaires thermiques
- 50 € pour un récupérateur d'eau de pluie

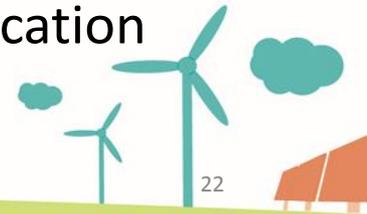


Aides de l'Anah :

- Pour les propriétaires occupants :
 - Sous condition de ressources

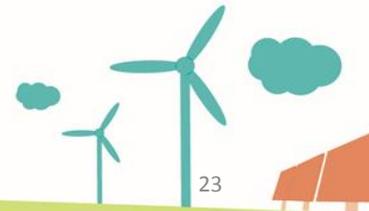
Nombre de personnes composant le ménage	Ménages très modestes	Ménages modestes
1	14 300	18 332
2	20 913	26 811
3	25 152	32 242
4	29 384	37 669
5	33 633	43 117
<i>Par personne en plus</i>	+ 4 239	+ 5 431

- Garantir une amélioration énergétique du logement d'au moins 25%
- Aides jusqu'à 35 % ou 50 % du montant HT des travaux
- Prime « Habiter Mieux » de 1 600 € ou 2 000 € (bonification possible de la collectivité : 1 500 €)



Aides de l'Anah :

- Pour les propriétaires bailleurs :
 - Garantir une amélioration énergétique du logement d'au moins 35%
 - 25 % du montant HT des travaux dans la limite de 15 000 € par logement
 - S'engager à proposer le bien à un loyer abordable à des personnes aux ressources modestes



La Région Lorraine :

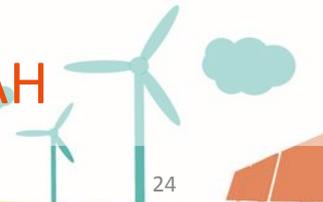


Contrat Climat Energie (CCE) : Rénovation thermique « BBC » de maison individuelle

- **Étape 1** : Audit par un bureau d'étude agréé par la Région Lorraine
- **Étape 2** : Réalisation des travaux prescrits par le BE

Attention :

- Aide aux travaux sous condition de ressources
- Aide cumulable avec les aides « Habiter Mieux » de l'ANAH



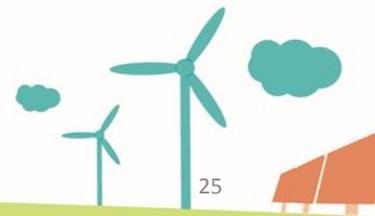
La Région Lorraine :



Financements :

- 80% de l'audit (1 250 € max.)
- 50% sur l'accompagnement technique (2 500 € max.)
- 3 500 € ou 4 000 € pour la réalisation de travaux énergétiques d'un montant de 20 000 € minimum
- 500 € pour les tests d'étanchéité intermédiaire et final

Candidature jusqu'au 31 décembre 2015



Existant

Cumul des aides :

	Crédit d'impôt	Eco PTZ	CCE – Région Lorraine	CEE	Anah – Habiter Mieux
Crédit d'impôt					
Eco PTZ					
CCE – Région Lorraine					
CEE					
Anah – Habiter Mieux					

Quand demander ces aides ?

AVANT les devis

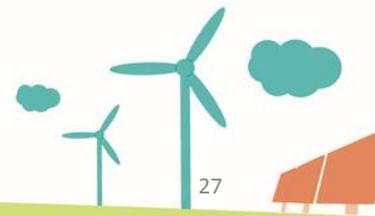
- Primes CEE

AVANT la réalisation des travaux

- ANAH
- Prêts 0%
- CCE

APRES les travaux (sur facture)

- Crédit d'impôt



Existant

Exigez le label « Reconnu Garant de l'Environnement »



Conditionne l'obtention de l'éco PTZ et du CITE

Conditionnera l'obtention des CEE dès le 1^{er} Juillet 2015



Existant

Respecter les critères techniques

Les critères techniques :

Isolation

Unité !

-Isolation des parois opaques : Résistance thermique (R) [m².K/W]

$$R = \frac{\text{épaisseur (e)}}{\text{conductivité thermique } (\lambda)}$$



Isolation des murs donnant sur l'extérieur ou sur un local non chauffé	$R \geq 3,7 \text{ m}^2.K/W$
Isolation d'un plancher de comble perdu	$R \geq 7 \text{ m}^2.K/W$
Isolation sous rampants de toiture	$R \geq 6 \text{ m}^2.K/W$
Isolation d'une toiture-terrasse	$R \geq 4,5 \text{ m}^2.K/W$
Isolation du plancher bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert	$R \geq 3 \text{ m}^2.K/W$



Avec les PMR ! Norme NF EN 16012

Source : ALEC Nancy Grands Territoires

Existant

Respecter les critères techniques

Les critères techniques :

Isolation

Unité !

- Isolation des parois vitrées : Transmission thermique (U) [W/m².K]
 Pour une fenêtre (cadre plus vitre) : U_w Facteur solaire de la fenêtre: S_w
 Pour un vitrage de remplacement : U_g
 Pour une porte d'entrée : U_d



Fenêtre ou porte fenêtre	$U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $S_w \geq 0,3$
Vitrage pour véranda ou loggia	Ou $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $S_w \geq 0,36$
Fenêtre en toiture	$U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $S_w \leq 0,36$
Vitrage de remplacement	$U_g \leq 1,1 \text{ W/m}^2\text{K}$
Doubles fenêtres	$U_w \leq 1,8 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $S_w \geq 0,32$
Volets isolants	$R > 0,22 \text{ m}^2.\text{KW}$
Portes d'entrée donnant sur l'extérieur	$U_d \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$



Existant

Respecter les critères techniques

Les critères techniques :

Systeme de chauffage et production d'eau chaude

- Rendement du système (η) pour les chaudières,
- Coefficient de performance (COP) pour une température à l'évaporateur et une température au condenseur et température d'eau pour les PAC,
- Taux CO (monoxyde de carbone) pour les poêles à bois,
- Indice de performance environnementale (I) pour les poêles à bois,
- Norme, classe et certification du système.

Chaudière à condensation	-
Chaudière biomasse	Classe 5 de la norme NF EN 303.5
Poêle, insert, cuisinière à bois	rendement $\geq 70\%$ taux de CO $\leq 0,3 \%$ indice de performance environnementale $\alpha I \geq 2$ norme NF EN 13240 ou NF 14785 ou EN 15250 (poêle) normes NF EN 13229 (insert) norme NF EN 12815 (cuisinière)

Existant

Respecter les critères techniques

Pompe à chaleur air/eau	COP \geq 3,4 selon la norme 14511-2
Pompe à chaleur géothermique	COP \geq 3,4 selon la norme 14511-2
Chauffe-eau thermodynamique	COP \geq à 2,3 sur air ambiant et air extérieur pour une température d'eau chaude de 52,5°C; COP \geq à 2,5 sur air extrait pour une température d'eau chaude de 52,5°C
Chauffe-eau solaire	Certification CSTBat ou Solar Keymark
Système solaire combiné	Certification CSTBat ou Solar Keymark
Chaudière micro-cogénération gaz dans un immeuble	Maximum 3 kVA / logement
Système de fourniture d'électricité à partir de l'énergie éolienne, hydraulique et biomasse	-



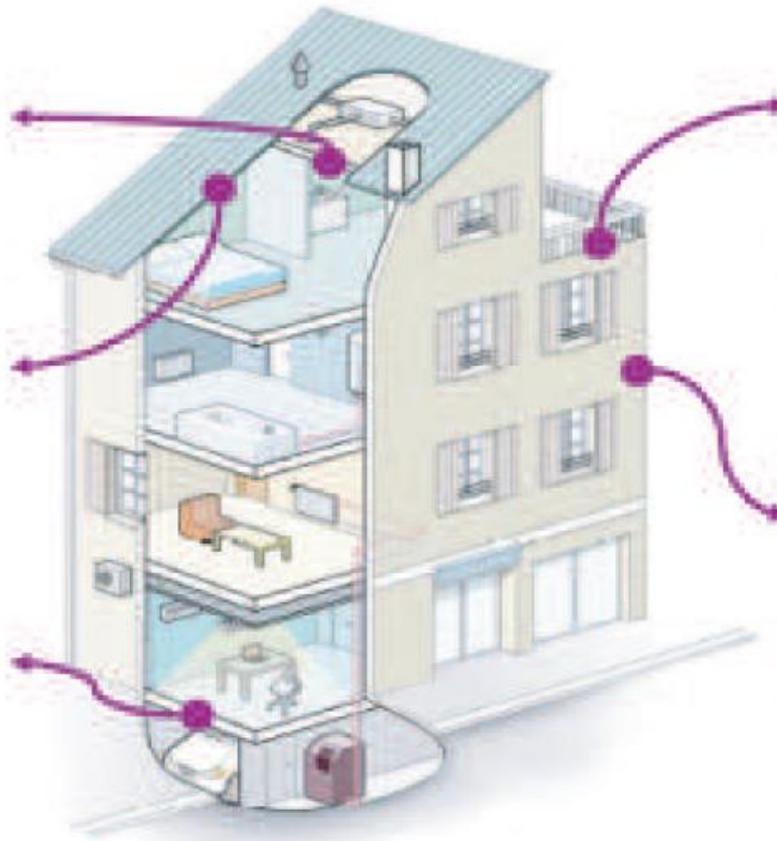
Existant

Respecter les critères techniques

**Plancher de
combles perdus**
 $R = 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Rampant < 60°
 $R = 4,0 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

**Plancher bas sur
extérieur ou
parking collectif**
 $R = 2,3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$



Toit terrasse
 $R = 2,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

**Mur sur local
non chauffé**
 $R = 2,0 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Mur extérieur
 $R = 2,3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

**Plancher bas sur
vide sanitaire**
 $R = 2,0 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

source : www.rt-batiment.fr

Pour les 8 postes : les caractéristiques de performance minimale sont définies par [l'arrêté du 3 mai 2007](#)



Agence Locale de l'Énergie et du Climat Nancy Grands Territoires



154 rue Jeanne d'Arc

54000 NANCY

03 83 37 25 87

www.alec-nancy.fr

